EN SECTEURS DE PÊCHE, DE CHASSE ET D'ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

1. Secteurs de pêche

Le territoire de la zone d'exploitation contrôlée est divisé, à des fins de pêche, en deux (2) secteurs, soit un (1) secteur général pour la ZEC et un (1) secteur identifié 1A pour le lac à l'Aurore et le petit lac à la Lune, délimité conformément au plan apparaissant à l'annexe I.

2. Secteurs de chasse à l'orignal et au cerf de Virginie

Le territoire de la zone d'exploitation contrôlée est divisé, à des fins de chasse à l'orignal et au cerf de Virginie, en quatre-vingt-six (86) secteurs de chasse, tels qu'identifiés et délimités aux plans apparaissant à l'annexe III.

3. Chasse au petit gibier

Le territoire de la zone d'exploitation contrôlée est divisé, à des fins de chasse au petit gibier, en un (1) secteur correspondant à l'ensemble du territoire de la ZEC des Nymphes, tel qu'illustré à l'annexe II.

4. Activités récréatives autres que la chasse et la pêche

Le territoire de la zone d'exploitation contrôlée est divisé, à des fins de pratique d'activités récréatives autres que la chasse et la pêche, en un (1) secteur correspondant à l'ensemble du territoire de la ZEC des Nymphes.

5. Abrogation

Le présent règlement remplace et abroge le règlement concernant la division du territoire de la zone d'exploitation contrôlée de la ZEC des Nymphes en secteurs adopté le 13 novembre 2012 et approuvé le 30 mars 2013.

6. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le trentième (30e) jour suivant sa transmission au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

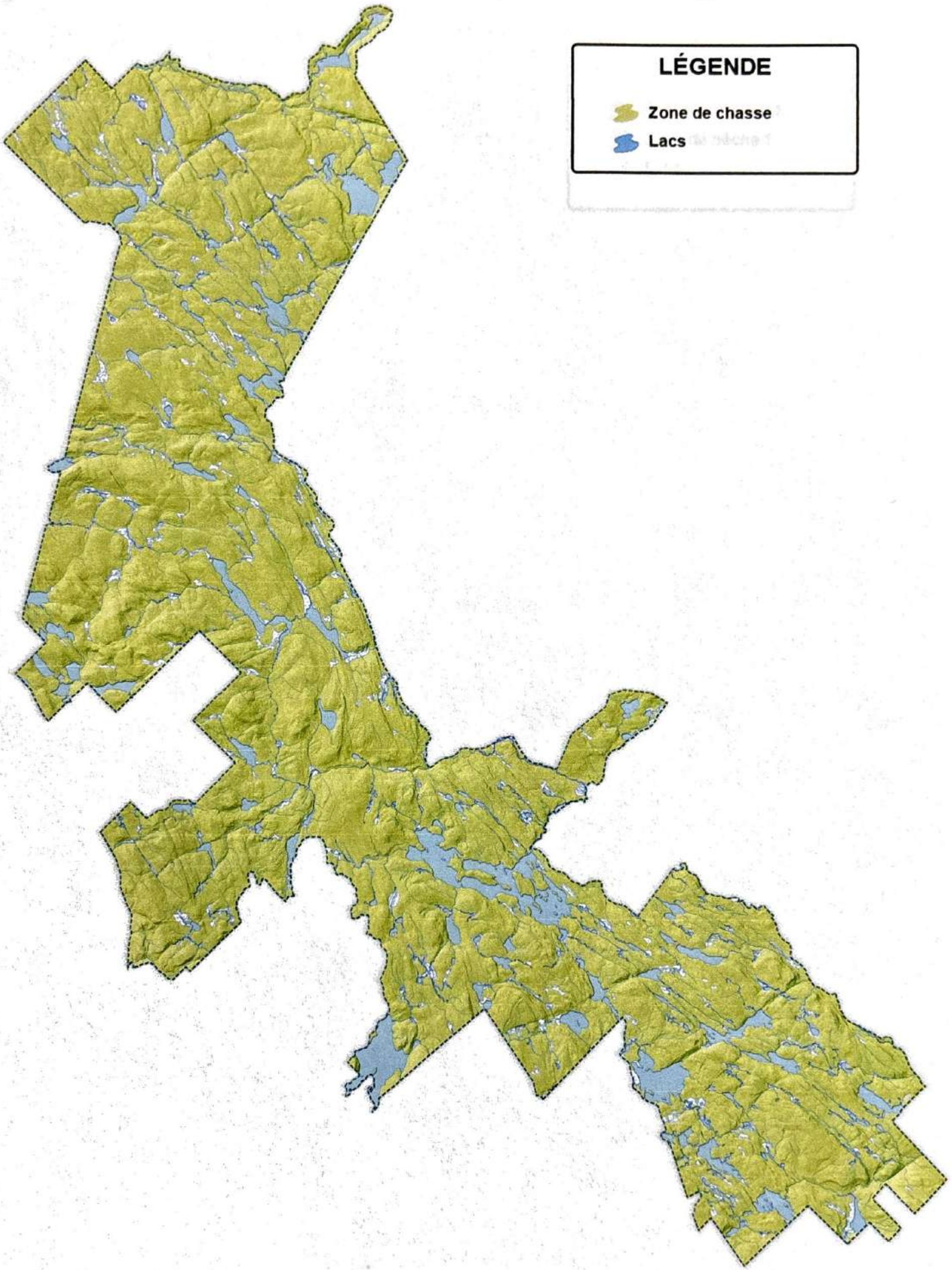
ANNEXES

- Annexe I – Localisation des secteurs de pêche
- Annexe II – Localisation de la zone de chasse au petit gibier
- Annexe III – Localisation des 86 secteurs de chasse à l'orignal et au cerf de Virginie

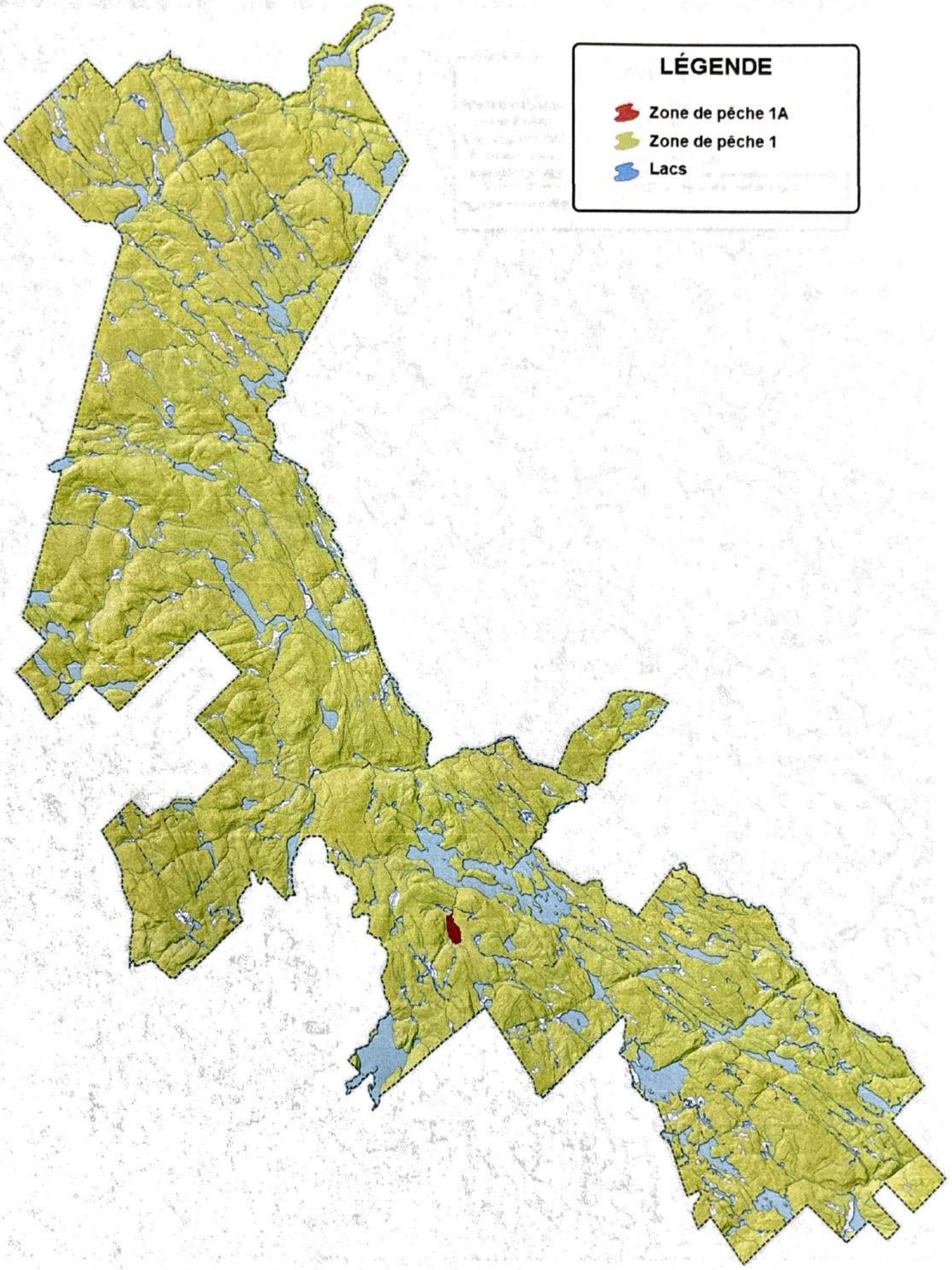
NOTE DE CONCORDANCE – Règlement 2013 / Règlement 2026

Le présent règlement remplace le règlement adopté le 13 novembre 2012 et approuvé le 30 mars 2013. Les principales modifications portent sur la renumérotation des articles et la mise à jour de la division du territoire en quatre-vingt-six (86) secteurs de chasse à l'orignal et au cerf de Virginie.

Annexe II Localisation de la zone de chasse - Petit gibier



Annexe I Localisation des zones de pêches



Annexe III Localisation des 86 secteurs de chasse à l'orignal et au cerf de Virginie

